

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20251124-05

Convocation le 18 novembre 2025

Publication le 28 novembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE LUNDI VINGT QUATRE NOVEMBRE, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, MAIRE.

**ETAIENT PRESENT(e)s :**

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, ALLARD, OUARRAOU, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, KEHR, BOULENGER, HAUGUEL, FERMENT, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, MERON, DUMAIS.

**ETAIENT ABSENT(e)s OU EXCUSE(e)s :**

Monsieur LEMERCIER, qui a donné pouvoir à Monsieur FERMENT

Monsieur POIRREE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Monsieur LEJEUNE

Madame SOWYK

Monsieur DOUALLE

Madame DUPONCHEL

Madame GODEFROY

Monsieur HUGUERRE

Madame DESLANDES

Madame BARBAY

Quorum : 17

---

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Monique DUMAIS est désignée secrétaire de séance.

---

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 25

---

**OBJET :** Exercice 2026 – Rapport d'orientation budgétaire 7-1

Les communes de plus de 3 500 habitants appliquant la maquette M57 sont tenues de présenter, au plus tard 10 semaines avant l'adoption du budget primitif, un rapport détaillant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels prévus ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente également ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, de la section de fonctionnement
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Au-delà de ces éléments, le débat d'orientation budgétaire, « DOB », est un outil de préparation du budget primitif de la collectivité qui poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur ses priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- Améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante.
- Donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2026 présentées dans ce rapport ont été établies sur la base des données actuellement en possession de la collectivité, telles que les modalités de gestion des services publics, le patrimoine détenu par la commune, le contexte législatif en vigueur.

Les hypothèses budgétaires présentées nécessiteront d'être confirmées d'ici le vote du budget primitif 2026.

**Vu :**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.2312-3 relatifs aux obligations de débat d'orientation budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Le décret n° 2021-1393 du 27 octobre 2021 généralisant la nomenclature comptable M57 aux collectivités territoriales ;

**Considérant :**

Que le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire du cycle budgétaire permettant d'informer le Conseil Municipal et les citoyens sur les perspectives financières et les choix stratégiques de la commune pour l'exercice 2026 ;

Que ce débat doit avoir lieu au plus tard 10 semaines avant l'adoption du budget primitif, et que le présent rapport, qui expose les grandes lignes budgétaires pour l'année 2026, a été mis à disposition des conseillers municipaux, conformément aux dispositions légales ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité comme suit :**

Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, BEASSE, CATTEAU, DETALMINIL, LEMAIRE-DELACROIX, ALLARD, OUARRAOU, BOULARD, COTTON, BALZAC, DESILLE, LAPORTERIE, KEHR, BOULENGER, HAUGUEL, FERMENT, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, MERON, DUMAIS.

Monsieur LEMERCIER, qui a donné pouvoir à Monsieur FERMENT

Monsieur POIRREE, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

**PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.**

Rapport d'orientation budgétaire 2026 joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Christophe BOUILLON

La secrétaire de séance,



Monique DUMAIS

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.